



# AROPA 57

**Siège Social : LORCA Route de Metz 57580 REMILLY**

## **Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'AROPA 57 du 18 mars 2016**

L'Assemblée Générale de l'Association de Retraités d'Organismes Professionnels Agricoles de la Moselle (AROPA 57) s'est tenue le vendredi 18 mars 2016 à l'Espace Sports et Loisirs de REMILLY.

En son nom et aux noms des membres du Conseil d'Administration, Daniel PONTISSO, Président de l'AROPA 57 accueille et souhaite la bienvenue à tous les adhérents. Il les remercie cordialement pour leur participation à la vie de l'Association puis il présente les personnes qui l'entourent à la tribune :

- Daniel COFFINET, Président de la FRAGE et Vice-Président de la FNAROPA,
- Michèle LOUYOT, Vice-Présidente de l'AROPA 57,
- Jean-Louis BANNIER, Vice-Président de l'AROPA 57,
- Roger JACOB, Trésorier de l'AROPA 57.

Le Président poursuit en saluant et en remerciant les invités qui honorent par leur présence les travaux de cette réunion statutaire annuelle :

- Mme Thérèse BLOTT, Directrice honoraire de la MSA 54, Présidente d'honneur de l'AROPA 54, ex Vice-Présidente de la FNAROPA et de la FRAGE,
- Mr Daniel COFFINET, Président de la FRAGE et Vice-Président et délégué de région de la FNAROPA,
- Mr Marc BAUDOT, Trésorier de la FNAROPA représentant Mr PIETREMENT, Président de l'AROPA 51,
- Mr Raymond CLEMENT, Président de l'AROPA Alsace, administrateur et délégué de région de la FNAROPA,
- Mr Guy PEIFFER, Président de l'AROPA 54 et Secrétaire-adjoint de la FNAROPA,
- Mr Claude HOUZELLE, Président de la Section des Anciens Exploitants Agricoles de la Moselle,
- Mr Olivier ROLLAND représentant Mr François SCHMITT, Président de GROUPAMA Grand Est,
- Mr Jean MENTRE représentant Mr Olivier LARCHER, Directeur Général de GROUPAMA Grand Est,
- Mr Thierry MICHEL, conférencier.

Le Président présente également les excuses des invités déjà retenus par d'autres engagements :

- Mr Gilles CHANDUMONT, Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Lorraine,
- Mrs René WELMELINGER et Thierry MULLER, respectivement Président et Directeur Général de MUTUALIA Alsace Grand Est,
- Mme Renée TALAMONA et Mr Didier GAILLARD, respectivement Directrice Générale et Directeur des Ressources Humaines du Crédit Agricole de Lorraine,
- Mr Christian SONDAG, Président de LORCA,
- Mr Alexandre SORIN, Directeur Général de LORCA,
- Mr Michel THOMAS, Président de l'AROPA 55,
- Mr Jean-Marie STABLO, Maire de REMILLY,
- Mrs EVRARD et JILQUIN des Salines de Dieuze.

Avant de donner lecture de l'ordre du jour de cette Assemblée Générale, le Président ne manque pas de préciser : *"Notre rassemblement annuel à l'occasion de notre Assemblée Générale constitue un temps fort dans la vie de notre Association. C'est le moment de vous rendre compte de sa gestion. Cette rencontre vous offre également la possibilité de vous exprimer sur notre gestion, mais aussi de nous faire part de vos remarques et suggestions"*.

Il exprime ses vœux de meilleure santé aux membres de l'Association retenus par la maladie et déplore le décès de 7 membres de l'Association survenus depuis la dernière Assemblée Générale.

Marthe SCHWEITZER  
Maurice BERTON  
Daniel CARILLET  
Louis PILLON  
Alain ROMANI  
Annie GIRARD  
André JOHO

En leur mémoire, le Président invite l'Assemblée à observer quelques instants de recueillement.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale ordinaire est constitué des points suivants :

- 1 - Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 27 mars 2015
- 2 - Rapport d'activité de l'année 2015
- 3 - Rapport financier de l'année 2015
- 4 - Rapport des Vérificateurs aux Comptes et approbation des comptes de l'année 2015
- 5 - Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
- 6 - Rapport de la Commission Voyages Loisirs
- 7 - Intervention de Jean-Louis BANNIER sur l'actualité juridique et fiscale
- 8 - Présentation des dossiers FNAROPA
- 9 - Conférence "Les enjeux de la nutrition" par Thierry MICHEL, nutritionniste-diététicien
- 10 - Parole aux participants

### **Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire**

A l'issue de ce préambule et conformément à la convocation qui a été adressée à l'ensemble des adhérents le 10 février 2016, le Président déclare ouverte la 28ème Assemblée Générale de l'Association.

Il rappelle qu'en application des dispositions de l'article 13 des statuts et pour pouvoir délibérer valablement, l'Assemblée doit réunir au moins le quart de ses membres actifs, présents ou représentés, soit 208.

Le Président précise que la liste d'émargement fait ressortir que sur 831 membres inscrits, 254 sont effectivement présents ou représentés.

Il constate donc que le quorum est atteint et que dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il propose Jean-Paul BARBIER comme secrétaire de séance, Françoise GIANESELLO et Agnès GRANDGIRARD en qualité de scrutatrices.

***L'Assemblée Générale valide la proposition du Président.***

### **1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 27 mars 2015**

Le compte rendu de la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue le 27 mars 2015 a été mis à la disposition des adhérents sur le site internet de l'Association et des exemplaires en nombres suffisants ont été disposés sur les tables d'émargement à l'entrée de la présente Assemblée.

Le Président sollicite l'Assemblée en vue de son approbation.

*L'Assemblée qui accepte de s'exprimer à main levée approuve à l'unanimité le contenu de ce compte rendu.*

## **2) Rapport d'activité de l'année 2015**

### **2.1. Activités des membres du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2015 : les 12 janvier, 2 mars, 29 avril et 28 octobre pour assurer la gestion courante de l'Association.

Au cours de sa séance du 29 avril, il a procédé au renouvellement des membres du Bureau et de son Président.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration était représenté dans les manifestations suivantes :

- Assemblée Générale de la MSA Lorraine à METZ,
- Assemblée Générale de la FNAROPA à PARIS,
- Assemblée Générale de la FRAGE à CHAUMONT,
- Assemblée Générale de l'AROPA 54 à NANCY,
- Assemblée Générale de MUTUALIA Alsace Grand Est à COLMAR,
- Assemblée Générale de l'AROPA 51-08 à REIMS,
- Assemblée Générale de l'AROPA Alsace à SCHILTIGHEIM,
- Assemblée Générale de la Section des Anciens Exploitants de la Moselle à MORHANGE,
- Assemblée Générale des Salines de Dieuze à DIEUZE,
- Réunion régionale de la FNAROPA à LEMUD,
- Assemblée Générale de l'ASEPT Lorraine à VANDOEUVRE LES NANCY,
- Journée des retrouvailles des voyageurs de la MSA à BOULAY.

Au sein de l'Association, les webmasters Michèle LOUYOT et Claude HASSENFRAZ ont continué à gérer et à alimenter le site Internet de l'Association [www.fnaropa.fr](http://www.fnaropa.fr) en y intégrant photos et comptes rendus divers.

### **2.2. Activités de l'Association en 2015**

#### Informations à destination des adhérents

En 2015, la production régulière de newsletters a été privilégiée au détriment du bulletin d'information dont le coût est relativement élevé. Il ne s'agit pas de l'abandon définitif de cette source d'informations puisque le numéro 18 - FEVRIER 2016 a fait l'objet d'une diffusion générale tout récemment.

Les colonnes de ce bulletin et de nos newsletters restent évidemment ouvertes à l'ensemble des adhérents.

#### Partenariat

Annoncées en cours de négociation lors des travaux de la précédente Assemblée Générale, les conventions conclues avec nos partenaires habituels et institutionnels que sont : le Crédit Agricole de Lorraine et GROUPAMA Grand Est ont abouti à une nouvelle version qui fera l'objet d'une diffusion au cours des toutes prochaines semaines.

Les contacts pris avec CER France et Interservices en vue de la conclusion d'un partenariat se poursuivent.

### **2.3. Rapport moral et d'orientation du Président**

*Chers amis retraités,*

*Pour mes rapports moraux les années se suivent et se ressemblent mais 2015 restera marqué d'une pierre blanche : nous n'oublierons pas ce vendredi 13 novembre d'horreur, de sidération, de violence aveugle. Ce drame sans nom a fait réagir notre société et raviver une solidarité que le confort et l'individualisme*

*avaient fait disparaître. Mais combien de temps nous faudra t-il pour retomber dans nos travers ? Nous avons toujours cette incertitude sur l'avenir et notamment sur le devenir de nos retraites et de nos complémentaires santé.*

*Ce n'est pas l'augmentation de la retraite de base MSA de 0,1% au 1er octobre 2015 qui nous sauvera et pas davantage l'accord rafistolé AGIRC/ARRCO que les partenaires sociaux viennent de signer. Ils sont allés jusqu'au bout de ce qui pouvait être fait dans ce cadre.*

*Il faut maintenant une réforme globale et majeure.*

*Depuis de nombreuses années, malgré les sarcasmes et les sourires narquois, nos instances nationales soutiennent le projet de "retraite universelle" qui est la solution à ces problèmes. Nos dirigeants nationaux s'emploient à faire franchir le dernier obstacle à cette proposition afin qu'elle puisse être en bonne place dans les programmes des futurs candidats à l'élection présidentielle.*

*Quant à la complémentaire santé des retraités, nous pensions avoir fait un bon pas en avant en renégociant notre contrat collectif. Celui-ci a permis aux plus modestes de nous rejoindre et de profiter de ce contrat pour ne plus être assuré en individuel et constituer ainsi la variable d'ajustement des assureurs.*

*Mais un nouveau gros nuage est au dessus de nos têtes.*

*Comme vous le savez les salariés du privé, dans le cadre de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, bénéficient depuis le 1er janvier 2016 d'une complémentaire santé obligatoire financée au moins à 50% par l'employeur.*

*Or pour nous, Alsaciens et Mosellans, le Régime Local nous confère une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité. Des discussions sont en cours quant à l'articulation du Régime Local d'assurance maladie avec la mise en œuvre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) et nous pensons que le modèle que nous envie le reste de la France est en péril. A la fin de mon propos, Jean-Paul BARBIER Vice-Président du Régime Local Agricole vous en fera une brève présentation et vous dressera l'état des lieux. A la suite de quoi et pour ne pas pas rester les bras ballants, je vous demanderai d'approuver la motion que nous vous présenterons.*

*Voilà ce à quoi je souhaitais que nous travaillions à l'avenir.*

*Pour nous aider nous pouvons nous appuyer et compter sur notre Fédération Nationale mais en contrepartie celle-ci doit pouvoir compter sur nous, les Associations de base, et c'est pour cette raison que nous mettrons toute notre énergie à développer encore notre chère AROPA 57.*

*Je vous informe que notre Association comptait 747 membres lors de notre précédente Assemblée Générale, et aujourd'hui, nous sommes 831 répartis comme suit :*

- Coopération	: 299
- Crédit Agricole	: 273
- MSA - CAAAM	: 70
- Groupama	: 31
- Chambre d'Agriculture	: 40
- Autres OPA et divers	: 118

*Le travail effectué par Georges GRANDIDIER est toujours aussi remarquable, 84 adhésions de plus en un an, soit une augmentation de 11,25%. Je tiens à vous rappeler qu'en 2000 notre Association ne comptait que 188 adhérents. Nous pouvons lui adresser quelques applaudissements car il les mérite bien.*

*Bravo Georges.*

*Applaudissements.*

*J'arrive au terme de ce rapport où je me suis efforcé de mettre l'accent sur deux sujets importants à mes yeux.*

*Ce que nous faisons tous collectivement est le fruit d'un engagement désintéressé où seule la préoccupation d'apporter un service, une réponse, voire une écoute nous motive. Dans ce monde devenu complexe, tumultueux et parfois versatile, gardons présent à l'esprit ce qui est essentiel et continuons notre route.*

*Merci de votre écoute.*

## **Intervention de Jean-Paul BARBIER**

Pour répondre à la sollicitation du Président et en sa qualité de 1er Vice-Président du Régime Local Agricole d'Alsace et de Moselle, Jean-Paul BARBIER rappelle tout d'abord l'existence du Régime Local Agricole qui, eu égard à sa taille modeste, est mal connu du grand public.

S'il ne concerne en effet que 3% des salariés d'Alsace et de Moselle, il a cependant la même mission, au regard de ses assurés agricoles, que celle dévolue au Régime Local Général.

Il dispose donc d'une autonomie de fonctionnement assurée par un Conseil d'Administration qui est responsable de sa gestion technique et financière.

Par une projection d'un court diaporama, l'intervenant en vient à la préoccupation du moment et qui concerne l'articulation de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) au niveau des dispositions spécifiques à nos 3 départements.

Cet accord de portée nationale a rendu obligatoire, à compter du 1er janvier 2016, la couverture complémentaire maladie à l'ensemble des salariés en activité; les retraités étant exclus du système.

Dans la mesure où les 2 Régimes locaux n'ont pas eu la même perception du problème, le Premier Ministre a constitué une mission parlementaire composée de 2 députés et de 2 sénateurs alsaciens et mosellans aux fins de proposer un texte dont les dispositions s'appliqueront en Alsace/Moselle à effet du 1er juillet 2016.

Les conclusions de cette mission parlementaire, qui a recueilli en octobre 2015 la position de toutes les parties prenantes, sont en tous points superposables à celles préconisées par le Régime Local Agricole; en l'occurrence le statu-quo tant en matière de prestations que de cotisations.

Il convient donc d'attendre la parution de ce décret qui devrait mettre un terme à l'effervescence du moment sur le sujet.

*Le Président remercie l'intervenant pour ses informations qui sont de nature rassurantes pour les retraités et soumet à l'Assemblée une motion qui va dans le sens des conclusions de la mission parlementaire.*

*A main levée, l'Assemblée se prononce unanimement pour le texte proposé qui fera l'objet d'une diffusion près des Instances concernées.*

### **3) Rapport financier de l'année 2015**

Roger JACOB, Trésorier de l'Association présente successivement :

- le bilan au 31 décembre 2015
- le compte de résultat de l'exercice 2015
- la situation de trésorerie arrêtée au 31 décembre 2015
- le budget prévisionnel de l'exercice 2016

Le Trésorier apporte un commentaire sur les postes principaux de dépenses et de recettes et met en évidence, une fois de plus, la bonne santé financière de l'Association.

Les écritures comptables enregistrées en 2015 font ressortir un résultat excédentaire de 1 552,90€ qui s'explique essentiellement par l'augmentation conséquente du nombre d'adhérents intervenue en cours d'exercice ainsi que par l'absence de dépenses exceptionnelles non budgétisées.

*En l'absence de demandes de précisions sur les éléments comptables communiqués, le Président remercie Roger JACOB pour le sérieux de son travail ainsi que pour la présentation claire et détaillée des documents produits (jointes en annexe).*

### **4) Rapport des Vérificateurs aux Comptes et approbation des comptes de l'année 2015**

Dans son rapport, Michel MATHIOTTE, Vérificateur aux Comptes, informe l'Assemblée des contrôles effectués avec son collègue Jean-Pierre MOISAN et atteste de la sincérité et de la régularité des comptes de l'exercice 2015 tels qu'ils viennent d'être présentés par le Trésorier.

*Le Président remercie les 2 Vérificateurs aux Comptes pour leur intervention et sollicite l'Assemblée en vue de l'approbation des comptes de l'exercice 2015.*

*A l'unanimité, l'Assemblée qui accepte de se prononcer à main levée :*

- approuve les comptes annuels et le bilan financier de l'exercice 2015,*
- donne quitus entier et sans réserves au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2015.*

#### **5) Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration**

Conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts de l'Association, il convient de procéder annuellement au renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration.

Sont renouvelables en 2016 :

Claudine DAUPHIN, Dominique GROSSI, Chantal JOUSSE, Dominique LANCERON et François SILLY.

Le Président précise que Chantal JOUSSE ne sollicite pas un nouveau mandat et que le Vérificateur aux Comptes, Jean-Pierre MOISAN également sortant dans cette fonction, sollicite vos suffrages au titre du poste d'administrateur rendu vacant.

Il signale en outre qu'il n'a pas réceptionné d'autres candidatures.

*L'Assemblée qui s'exprime à main levée procède à l'élection des 5 candidats aux postes d'administrateurs pour une période de 3 ans.*

*En l'absence de postulant au poste de Vérificateur aux Comptes devenu vacant, il est décidé de pourvoir ce poste par cooptation à réaliser en cours d'année.*

#### **6) Rapport de la Commission Voyages Loisirs**

Daniel PONTISSO donne la parole à Michèle LOUYOT qui présidait et animait en 2015 cette Commission pour la présentation du rapport annuel d'activité.

*" Quelques mots sur nos sorties en 2015.*

*" En juin dernier, nous avons découvert MOSCOU et ST PETERSBOURG.*

*" Un très beau voyage où nous étions 41 participants. Les richesses étaient nombreuses entre le Kremlin, les églises, les monastères et le musée de l'Hermitage à St Petersburg.*

*" En septembre, une sortie de 3 jours a permis à 26 personnes de découvrir le Nord de la France, avec*

*" entr'autres, Lille, le musée du Louvre à Lens et le musée de la Piscine à Roubaix, deux très beaux chefs d'oeuvre.*

*" Deux diaporamas sur ces 2 voyages, réalisés par Claude Hassenfratz, sont sur notre site AROPA 57.*

*" Merci pour votre attention.*

*A l'issue de cette intervention, le Président rappelle aux adhérents présents le contenu d'une newsletter du 9 novembre 2015 informant de la mise en sommeil, dès 2016, des voyages programmés sur une durée de 5 à 8 jours.*

*Une proposition de sorties à la journée ou de court séjour sera envisagée pour 2017.*

*Il remercie Michèle LOUYOT pour son implication durant plusieurs années dans l'organisation de ces voyages et plus généralement pour ses activités au sein de l'AROPA 57.*

#### **7) Intervention de Jean-Louis BANNIER : actualités juridiques et fiscales**

Jean-Louis BANNIER, Vice-président de l'Association, développe les principaux sujets d'actualité susceptibles de concerner la plupart des adhérents de l'Association.

Son intéressante intervention peut être résumée comme suit :

##### Revalorisation des retraites

*- pour les retraites de base*

*. maintien du 1er octobre comme date de revalorisation annuelle,*

*. revalorisation de 0,10% du montant des retraites à effet du 1er octobre 2015.*

*- pour les retraites complémentaires*

. compte tenu du faible taux d'inflation, pas de revalorisation en 2015.

Taux de prélèvements sur les retraites

Au 1er janvier 2016, différents taux peuvent être appliqués :

. 0% de CSG pour les retraités dont le revenu fiscal de référence (RFR) ne dépasse pas 10 676€ pour une personne seule + 2 850€ de majoration par demi-part supplémentaire.

La CRDS et la CASA ne sont pas dues.

. 3,80% de CSG pour les retraités dont le RFR est compris entre 10 676 et 13 956€ majorés de 3 726€ par demi-part supplémentaire.

Pour cette catégorie, s'ajoute 0,50% de CRDS.

. 6,6% de CSG pour les autres retraités.

S'ajoutent à ce taux 0,50% de CRDS et 0,30% de CASA.

Pour mémoire, la cotisation supplémentaire destinée au financement du Régime Local Alsace Moselle s'ajoute à chacun de ces taux.

Elle est de 1,10% pour les assurés relevant du Régime Agricole et de 1,50% pour ceux qui sont affiliés au Régime Général.

Impôts sur les revenus

Le barème de l'impôt a été revalorisé de 0,10%.

Cette hausse s'applique à tous les seuils associés au barème d'imposition.

Le montant de la décote a été modifié.

Déclarations de revenus

La déclaration en ligne est obligatoire en 2016 pour les contribuables dont le revenu fiscal de 2014 (impôts 2015) dépasse 40 000€.

Les foyers non connectés à Internet peuvent cependant utiliser la déclaration papier jusqu'en 2019.

La prime pour l'emploi sera remplacée à partir du 1er janvier 2016 par la prime d'activité.

Les demandes seront à formuler près des Caisses d'Allocations Familiales.

Bénéfice de la ½ part fiscale pour les anciens combattants ramené de 75 à 74 ans

Un amendement au projet de la Loi de Finances pour 2016 a été retenu ce qui permet aux anciens combattants titulaires de la carte du combattant de bénéficier, dès 74 ans contre 75 ans auparavant, de la ½ part fiscale supplémentaire.

Auront droit à cette ½ part supplémentaire pour la déclaration de 2016, les anciens combattants nés en 1940 et 1941. Par voie de conséquences, la personne veuve âgée de plus de 74 ans bénéficiera également de cette mesure.

Taxe d'habitation et redevance télévision

A revenus constants, les contribuables qui étaient exonérés de la taxe d'habitation et de la redevance télévision en 2014 ont dû bénéficier de cette exonération en 2015 malgré les avis envoyés en novembre 2015 et devraient continuer à en bénéficier en 2016.

Assurance vie et succession

Le ministre des finances, Michel SAPIN, a décidé de revenir sur la doctrine fiscale décidée par l'ancien gouvernement. Depuis 2010, pour un contrat d'assurance vie souscrit par un couple ayant opté pour le régime de la communauté, les enfants devaient acquitter des droits de succession au décès du premier époux, sans pour autant pouvoir bénéficier du contrat d'assurance vie. Désormais le décès du premier époux sera neutre pour les successeurs.

Une réponse ministérielle du 23 février 2016, dite «Ciot», précise que la nouvelle position de l'administration fiscale concerne les successions ouvertes à compter du 1er janvier 2016.

***Le Président remercie Jean-Louis BANNIER pour les informations et précisions apportées à l'auditoire.***

## **8) Présentation des dossiers FNAROPA**

Le Président passe ensuite la parole à Daniel COFFINET qui, en sa qualité de Vice-Président de la FNAROPA, propose de faire une tour d'horizon rapide sur les sujets d'actualité qui sont actuellement suivis par la Fédération Nationale.

L'intervenant présente et commente un diaporama dont les chapitres essentiels peuvent se résumer schématiquement comme suit :

### Les retraités ..... des nantis ?

Pas aussi vrai que ça !

50% ne paient pas d'impôts

54% ont des revenus inférieurs au SMIC

### Craintes actuelles

- suppression de la ½ part veuvage

- suppression de l'abattement de 10%

### Les 2 grands dossiers en cours

#### La situation de l'ARRCO et de l'AGIRC

L'équilibre financier a été rompu en 2008 du fait :

- de l'arrivée des générations du papy-boom

- du vieillissement de la population

- du ralentissement économique et ses conséquences sur l'emploi

- Les coûts de gestion de ces 2 Régimes sont jugés trop élevés par la Cour des Comptes

- Pour faire face à cette situation, la FNAROPA préconise :

- la fusion des 2 Régimes (économie de 25% des frais de gestion escomptée)

- le maintien du gel des pensions

- le maintien de la clause plancher (pas de baisse des retraites)

#### La retraite universelle

Ce projet est porté par la FNAROPA et défendu par la CFR

Pour la FNAROPA, il s'agit d'un système unique, solidaire et durable pour toutes les générations qui garde la logique de la répartition en incluant le critère de l'espérance de vie ; géré conjointement par l'Etat, les représentants des employeurs, des salariés **et des retraités**

### Communications

Le Chêne Vert constitue le lien de communication privilégié avec les adhérents

- 21 250 abonnés en 2015 soit une évolution de 20,50% depuis 2010

### Effectifs

La FNAROPA comptait 30 194 adhérents au 31 décembre 2015

Ses effectifs ont progressé de 33,40% en 7 ans

Daniel COFFINET conclut son rapide tour d'horizon par ces mots :

"SOYONS TOUJOURS PLUS NOMBREUX ..... L'UNION FAIT LA FORCE"

***Le Président remercie Daniel COFFINET, son collègue à la FNAROPA.***

## **9) Intervention de Mr Thierry MICHEL**

Pour clore les travaux, Thierry MICHEL, nutritionniste-diététicien, a particulièrement intéressé les participants aux travaux de l'Assemblée Générale par un exposé sur le thème "Enjeux de la nutrition".

Cette présentation succincte pourrait faire l'objet d'un développement au cours d'une session dont l'intervenant s'est déclaré prêt à animer.

***Le Président remercie Mr MICHEL pour son exposé fort intéressant.***



**10) Parole aux participants**

- pas d'intervention -
- 

*Le Président tient également à adresser ses remerciements à tous ceux qui apportent, tout au long de l'année, leur concours bénévole et désintéressé et qui contribuent à la bonne marche de l'AROPA 57 puis il déclare clos les travaux de la 28ème Assemblée Générale de l'Association.*

-0-0-0-0-0-0-0-0-